



MAIRIE DE GERVANS

## REUNION EXTRA-ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le onze Mars, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

**Présents :** M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Gilles JUVEN, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Nicolas BAUGIRAUD, M. Jean Marc KEHRWILLER, M. Dominique BRUNEL, M. Olivier MANEVAL, M. Daniel HUGOUD

**A donné procuration :** M. Sauveur CATALANO à Mme Corinne CHEVAL

**Absente excusée :** Mme Valérie BOURGEAT

**Date de la convocation :** 09 Mars 2015

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de ce jour à 9h à la Préfecture où il était convoqué, accompagné de M. Philippe MILAN, adjoint aux finances.

L'objet de la réunion était de recevoir la décision du Préfet, au sujet du déficit important du compte Administratif 2013 de la commune, la Préfecture ayant diligenté un contrôle des comptes en décembre 2014.

La Préfecture était représentée :

- M. le Secrétaire Général de la Préfecture → **M. DESPLANQUES**
- Mme la Chef de service du Bureau de l'intercommunalité et du contrôle administratif → **Mme REYNAUD**
- M. le Directeur de la Direction des Collectivités et de l'Utilité Publique → **M. DEQUATRE**

La Direction Générale des Finances Publiques était représentée :

- M. Le Directeur
- M. L'agent public

M. le Secrétaire Général de la Préfecture a pris la parole pour préciser les points suivants :

- La commune de GERVANS n'a jamais fait auparavant l'objet d'une surveillance de ses comptes.
- Les investissements étaient mesurés
- La saisie de la Chambre Régionale des Comptes a été faite, celle-ci a émis un avis négatif, le contrôle étant réalisé en fin d'année.
- La décision de l'investissement pour la construction du bâtiment "Espace Rural d'Animation et Culturel", pour un montant d'environ 1 million d'Euros (parking compris), était inappropriée, en regard des ressources propres de la commune.
- Il existe déjà plusieurs salles similaires dans les communes voisines.

- Si on reste poli « La Mairie a été créative dans le système d'affectation », moins poli « Il y a eu maquillage des comptes ».
- La commune est interdite d'emprunt pour les années futures.

M. Le Directeur et l'agent public de la Direction Générale des Finances Publiques ont ajouté les éléments suivants :

- Historiquement, la capacité nette d'investissement était de **171000€**
- En 2014, la capacité nette d'investissement était de **-175000€**
- L'endettement par rapport à la situation est aberrant.
- L'endettement de la commune est **1863€** par habitant (moyenne de la strate Départementale de 500 à 2000 habitants soit **606€** par habitant).
- Charges de fonctionnement (Personnel communal : **204€** par habitant (moyenne de la strate **238€** par habitant).
- Dépenses de fonctionnement : **329€** par habitant (moyenne de la strate **172€** par habitant).
- Subventions (Associations, Assainissement, Multi-services, CCAS) : **99000€** soit **172€** par habitant (moyenne de la strate **24€** par habitant).

A la question de M. le Maire, quel est le rôle de la perceptrice de contrôler ou de conseiller ?, il lui a été répondu que son rôle est de conseiller sur les finances et non pas de contrôler.

M. le Directeur de la Direction des Collectivités et de l'Utilité Publique, Mme la Chef de service du Bureau de l'intercommunalité et du contrôle administratif ont motivé le refus d'allouer à la commune la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) par le fait que l'investissement de la salle « Les Berges du Rhône » est une aberration.

M. le Secrétaire Général de la Préfecture préconise donc à M. le Maire les actions suivantes :

- Augmenter les impôts locaux (Taxe Habitation, Taxe Foncière) **ou** Diminuer les dépenses
- Augmenter les impôts locaux (Taxe Habitation, Taxe Foncière) **et** Diminuer les dépenses
- Diminuer les subventions

M. le Maire décide de :

- Ne pas augmenter les impôts locaux (Taxe Habitation, Taxe Foncière), en argumentant que ce n'est pas aux Gervandoises et Gervandois de payer les pots cassés, mais diminuer les dépenses.

Le calendrier à venir est comme suit :

- La Direction Générale des Finances Publiques va réaliser une analyse financière sur les comptes antérieurs, une analyse financière prospective afin de définir précisément les capacités d'investissement futures de la commune
- Une réunion aura lieu le 3 avril prochain en Mairie avec la perceptrice et la Direction Générale des Finances Publiques. Le résultat de cette analyse prospective sera rendu au plus tard le 30 Avril 2015.
- A la demande de la préfecture, deux budgets communaux d'investissement 2015 seront élaborés, l'un en prenant compte des travaux du parking et l'autre sans. Ils seront envoyés à Mme la Chef de service du Bureau de l'intercommunalité et du contrôle pour analyse en préfecture.

- Le budget communal d'investissement 2015 sera voté sans les travaux du parking de la salle « Les Berges du Rhône ».
- Une nouvelle réunion avec M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Chef de service du Bureau de l'intercommunalité et du contrôle administratif, M. le Directeur de la Direction des Collectivités et de l'Utilité Publique, La Direction Générale des Finances Publiques aura lieu courant Mai 2015 pour aviser des résultats de l'analyse financière, et de la faisabilité des travaux du parking de la salle « Les Berges du Rhône ».
- A la suite de quoi, si les travaux du parking sont possibles, une décision modificative du budget sera éventuellement prise.

En conséquence :

- Les divers projets d'investissements envisagés sont tous reportés.
- La maison "Fauvell-Champion" acquise par la commune en 2013 déjà frappée d'un droit de préemption (Estimation des domaines 220000€, achetée 242000€ hors frais de notaire) sera revendue en conservant une partie du terrain qui jouxte l'école.
- M. Le Maire va informer le Président de la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais que la micro-crèche ne sera pas réalisée sur la commune de Gervans.

*La séance est levée à 20h10*

<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>	<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Pascal CLAUDEL, Maire</b>		<b>Christian DELAS</b>	
<b>Jean-Sébastien GUIER</b>		<b>Nicolas BAUGIRAUD</b>	
<b>Christelle FOSSE</b>		<b>Sauveur CATALANO</b>	
<b>Philippe MILAN</b>		<b>Jean-Marc KEHRWILLER</b>	
<b>Christine JULLIEN</b>		<b>Dominique BRUNEL</b>	
<b>Valérie BOURGEAT</b>		<b>Daniel HUGOUD</b>	
<b>Gilles JUVEN</b>		<b>Olivier MANEVAL</b>	
<b>Corinne CHEVAL</b>			